



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ONOMASTIQUE

www.csj.ualberta.ca/sco/

ONOMASTICA CANADIANA Guide de l'auteur francophone

Les contributions scientifiques à *Onomastica Canadiana* pourront être écrites en français ou en anglais. C'est principalement par l'évaluation de pairs portant un jugement sur le fond et de la structure d'un article qu'il sera accepté ou refusé. Il faut que la forme et la qualité de l'écriture aussi correspondent aux normes de la rédaction scientifique usuelles dans les disciplines des sciences humaines et sociales; mais, en tant que partie de la consultation entre l'Auteur et le Rédacteur-en-chef, la procédure d'évaluation et de révision veillera normalement à corriger les fautes mineures de présentation.

Le fond et la forme des articles doivent suivre les normes généralement admises dans la discipline principale dont relève leur sujet et son traitement théorique et méthodologique. L'onomastique se trouve à être un domaine pluridisciplinaire qui intéresse des spécialistes de la linguistique, de l'histoire, de la géographie, de l'anthropologie, de la littérature, de la sociologie, de la politique, du droit, de l'éducation, de l'administration publique, du marketing, des sciences de l'information, etc.). Par conséquent, ces articles devront rester également accessibles, autant que possible, aux lecteurs dont la principale compétence relève d'une autre discipline. Tout en accordant la plus haute priorité à la valeur scientifique de l'article pour les spécialistes de la discipline à laquelle il se rapporte directement, il est donc souhaitable d'éviter l'emploi d'un langage trop technique; à défaut, on expliquera pour le lecteur non spécialiste les termes les moins usuels et tout symbole ou acronyme employé. La revue étant ouverte à tous cadres ou systèmes théoriques, ceux-ci gagneront à être identifiés et énoncés explicitement et avec une méthodologie d'application cohérente.

La longueur moyenne des articles d'*Onomastica Canadiana* est d'environ 5 000 mots (soit un manuscrit de 25 pages à double interligne, à raison d'environ 200 mots par page) et la longueur des comptes rendus va normalement de 400 à 1 : 200 mots (soit de 2 à 6 pages). Cependant, le texte intégral des contributions jugées d'une valeur exceptionnelle pourra être accepté et, dans quelques rares cas d'une qualité superlative, pourra être publié en deux ou plusieurs parties. L'Auteur qui prépare un article devant dépasser la longueur usuelle et qui souhaiterait le publier dans *Onomastica Canadiana* est invité à contacter le Rédacteur dès les premières étapes de l'écriture de son manuscrit. Le Rédacteur pourra alors, sans engagement formel, dire si l'étude en question a des chances d'être jugée convenable pour paraître dans cette revue savante et, le cas échéant, discuter des modalités avec l'Auteur et de la date possible de sa publication. Si un tel contact n'a

pas eu lieu au préalable, le manuscrit d'une étude dépassant substantiellement 6 500 mots (35 pages à double interligne) sera automatiquement renvoyé à l'Auteur, qui sera invité à abréger son texte. Les spécialistes sont aussi invités à soumettre des notes techniques, bibliographiques ou autres (entre une page et six pages, sans résumé) ou de courts articles; puisqu'ils sont aussi soumis à l'évaluation par les pairs, il faut quand même dans tous ces cas que le fond et la forme soient de qualité requise.

La soumission des manuscrits d'article

Tout manuscrit sur papier doit être soumis en trois exemplaires, ou préférablement sous format numérique dans un fichier de traitement de texte modifiable transmis par courriel, directement au Rédacteur. Celui-ci accusera réception et, avant de mettre en train le processus d'évaluation de l'article, fera signer à l'Auteur une attestation pour certifier que son étude n'a pas déjà été publiée et n'a pas été soumise pour une évaluation simultanée en vue de sa publication dans une autre revue savante ou dans un recueil de textes scientifiques quelconque.

Si le Rédacteur est satisfait, que la publication de l'étude mérite d'être envisagée et qu'il a reçu l'attestation mentionnée ci-dessus, il fera évaluer le manuscrit par deux pairs spécialistes de la discipline en question, dont au moins un sera normalement membre du Comité de rédaction de la revue savante. Leur jugement, prononcé par une évaluation écrite et justifiée, de concert avec celui du Rédacteur, déterminera si une contribution est acceptée sous sa forme originale de manuscrit, acceptée sous condition de révisions plus ou moins importantes ou refusée sans appel. Le Rédacteur se réserve le droit de demander l'avis d'un troisième évaluateur en cas de désaccord sérieux entre les pairs. Dans tous les cas, le Rédacteur communiquera à l'Auteur, en respectant l'anonymat, les remarques des pairs évaluateurs, détaillées lorsque cela vise des révisions et corrections jugées nécessaires à faire au manuscrit ou à approuver par l'Auteur.

Afin d'assurer l'anonymat de l'Auteur pendant le processus d'évaluation par des pairs spécialistes de la discipline en question, le nom et l'affiliation de l'Auteur doivent figurer seulement sur la page de garde du manuscrit. Le titre (et le sous-titre) de l'article sera indiqué une deuxième fois au haut de la première page du texte même. Dans le corps du texte et des notes, l'identité de l'Auteur ne doit pas être révélée par des références éventuelles à des travaux précédents; si la publication de l'article est recommandée, l'Auteur souhaitant donner une tournure moins impersonnelle à de telles références aura l'occasion de le faire.

On demande que le manuscrit soit préparé à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, de préférence *Microsoft Word* (sur fichier *.doc ou *.docx). Dans le cas des articles jugés acceptables dans leur ensemble, les éventuelles révisions seront incorporées au texte par l'Auteur lui-même, quoique des corrections ou des propositions de variantes lui auront été soumises directement par le Rédacteur dans le fichier du manuscrit. Lorsque le Rédacteur aura reçu de l'Auteur et contrôlé la version numérique finale (ou presque finale) du texte, il le fera alors modifier, au besoin, pour que la forme de présentation corresponde aux normes établies pour le numéro d'*Onomastica Canadiana*.

Le texte de l'article doit être précédé d'un résumé de 100 à 500 mots environ, dans la même langue. Dans la mesure du possible, celui-ci sera soumis en anglais aussi bien qu'en français; toutefois, si l'auteur trouve impossible d'en fournir une version anglaise correcte et satisfaisante, le Rédacteur se chargera d'obtenir la traduction nécessaire et la fera ajouter, après l'acceptation de l'Auteur, au texte du manuscrit à la suite du résumé original en français.

Style des articles

Le style des articles en langue française se fondera sur les indications du *Guide du rédacteur* du Bureau de la traduction fédéral (Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1996, 2^e édition), accessible en ligne à : <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/redac/index-fra.html?lang=fra>.

L'attention des Auteurs est attirée en particulier sur les points suivants :

- Le début des paragraphes sera marqué par un alinéa. Les citations dépassant 50 mots environ, sans guillemets, seront délogées du paragraphe après un deux-points et renfoncées également des deux côtés et justifiées.
- Les noms, les mots cités dans le texte comme exemples et les mots étrangers seront mis en italiques. Éventuellement, la signification des exemples sera indiquée entre des guillemets français (« mot »).
- On fournira à la fois le texte original et une traduction française des titres et citations courtes et dans une langue autre que le français ou l'anglais, à l'exception des cas suivants :
 - (i) un titre bien connu, à signaler dans la langue d'origine seulement,
 - (ii) une citation ou un titre dont le sens est évident, à donner dans la langue d'origine seulement,
 - (iii) une citation assez longue, faisant près d'une ligne ou plus, à donner seulement en traduction française, à moins que son interprétation ne prête alors à ambiguïté.

On ne traduira normalement pas, dans le contexte d'un article rédigé en français, les titres ou citations en anglais lorsque le texte original en était dans cette langue.

- Les renvois bibliographiques peuvent suivre l'un ou l'autre des protocoles généralement acceptés dans la discipline dont relève le sujet de l'article, dans la mesure où les mêmes règles sont appliquées pour la même catégorie de références. La présentation des références sera modifiée, au besoin pour l'adapter à la facture du numéro, par le Rédacteur de la revue.
- En fonction des modalités de publication de chaque numéro d'*Onomastica Canadiana*, les notes figureront en bas des pages ou à la fin de l'article sous un titre centré « NOTES ». La présentation des notes sera modifiée, au besoin pour l'adapter à la facture du numéro, par le Rédacteur de la revue.

Il est malheureusement impossible, dans les circonstances actuelles, de garantir à l'avance que les Auteurs pourront recevoir des tirés à part de leur article publié auquel cas ils leur seront envoyés par les soins du Rédacteur.

En cas d'incertitude sur l'une ou l'autre des indications qui précèdent, l'Auteur trouvera peut-être utile d'examiner l'usage suivi dans les articles publiés dans *Onomastica Canadiana* depuis juin 1998. Au cas où une difficulté d'interprétation persisterait, prière de s'adresser au Rédacteur.

